

## Séance du 4 mai 2017

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le quatre mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. GREFFIER M-J. PÉRAULT S. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F.

Absente excusée : Mme PLAULT E.

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du six avril deux mil dix-sept. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Acquisition de gradins pour le gymnase

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Considérant la difficulté d'utilisation des gradins qu'il faudrait déplacer trop souvent, ce qui entraînerait une dégradation rapide du sol du gymnase, la commission « bâtiments », suite à sa réunion du mardi 2 mai 2017, propose de renoncer à cette acquisition et de faire l'achat de 12 bancs, 6 avec dossier et 6 sans dossier. Monsieur David BARDON, délégué, se chargera de recontacter les entreprises afin d'obtenir de nouveaux devis.

Monsieur Roland DOURY souligne que l'opération citée précédemment n'ayant pas lieu, il émet à l'ensemble des élus, la possibilité d'acquérir deux nouveaux panneaux de basket, car ceux-ci ne répondent plus aux normes de sécurité et sont devenus vétustes. Le conseil municipal acquiesce. Monsieur David BARDON se chargera de demander plusieurs devis. Aussi, il est souligné que la douchette de l'arbitre devra être changée.

#### 2) Rénovation des douches du gymnase

*Considérant la vétusté des douches du gymnase et la nécessité de les rénover,*

*Monsieur David BARDON, délégué à la commission « bâtiments » présente les propositions des trois entreprises. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** les entreprises Stéphane REZEAU et BRION CAPEL pour la rénovation des douches du gymnase.*

#### 3) Participation de l'école de musique de Sainte-Maure-de-Touraine et de Descartes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune aux frais de gestion de l'École de Musique Communautaire de TOURAINE VAL DE VIENNE et de l'École de musique municipale de DESCARTES pour l'année scolaire 2017-2018, **SOUHAITE** maintenir au même niveau (41,00 €), la part à déduire de la participation des familles, **FIXE** à quatre-vingt-deux euros (82,00 €) par enfant mineur originaire de la Commune le montant de cette participation : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique.

#### 4) Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la Naudaie

Considérant la volonté de la commune d'aménager le hameau de la Naudaie car les habitants ont été soumis à rude épreuve lors des travaux de construction de la LGV SEA,

Considérant qu'une rencontre avec les habitants de la Naudaie a eu lieu le 10 décembre 2016 afin de prendre connaissances de leurs attentes,

Considérant leur souhait d'améliorer les bordures des voies pour un meilleur cadre paysager du hameau,

Monsieur François-Xavier BRION, délégué à la commission « environnement » présente aux élus les travaux d'aménagement de ce hameau et propose les devis correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, M François-Xavier BRION ne prenant pas part au vote, **RETIENT** la société CMATP pour les travaux d'aménagement du hameau de la Naudaie.

### II - ENVIRONNEMENT

#### • Avis sur l'implantation d'un parc photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un avis FAVORABLE à l'installation d'un parc photovoltaïque par la société EREA Ingénierie d'AZAY-LE-RIDEAU, sur une parcelle de terre considérée comme dégradée (base de travaux pour la LGV SEA) appartenant à un agriculteur de la commune, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant à EREA Ingénierie de déposer son dossier auprès de la commission de régulation de l'énergie et **AUTORISE** EREA Ingénierie à solliciter l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'aboutissement de ce projet sachant que celui-ci nécessitera la modification du PLU communal actuel.

### III - AFFAIRES GÉNÉRALES

#### • Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Au vu des éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

• **DÉCIDE** de l'adhésion de la commune de DRACHÉ au groupement de commandes précité pour la fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

• **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de DRACHÉ, et ce sans distinction de procédures,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

• **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant de de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de DRACHÉ.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **FINANCES COMMUNALES**

Le conseil départemental a retenu le projet de réhabilitation de la voirie de la route des Troglodytes et a accordé une subvention de 10 291,00 €. Par contre, l'acquisition d'une chaudière gaz au café-restaurant n'est pas éligible au titre de la dotation d'État (DETR).

### **MATÉRIEL COMMUNAL**

Monsieur François-Xavier BRION, délégué, informe les élus que la livraison du tracteur-tondeuse a eu lieu le mardi 25 avril 2017. Quant aux outils de désherbage (réciprocateur, débroussailleuse et désherbeur thermique RIPAGREEN), ils ont été commandés auprès des entreprises ÉQUIP JARDIN et BOISSEAU le vendredi 28 avril 2017 et seront livrés très prochainement.

### **ENVIRONNEMENT**

#### **1) Élagage de peupliers et abattage d'un pin**

Monsieur David BARDON, délégué, informe les élus que trois entreprises ont répondu pour l'abattage des deux peupliers se trouvant dans le parc Désiré Charpentier et le pin situé dans le jardin de M et Mme JOYEAUX, les locataires du presbytère. Deux entreprises ont suggéré d'éêter seulement les deux peupliers et d'abattre le pin. C'est la solution de l'élagage des peupliers et de l'abattage du pin qui est retenue.

#### **2) Résolution de la pression sur le réseau d'arrosage**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une entreprise spécialisée dans les fuites d'eau a diagnostiqué que la fuite d'eau très importante détectée sur l'arrosage automatique des massifs du centre-bourg, était due à un problème de pression beaucoup trop élevée du réseau (6,5 bars). Aussi, il a été nécessaire de faire installer par SOGEA un réducteur de pression sur le réseau. Monsieur le Maire souligne qu'il faudra certainement prévoir l'installation d'un 2<sup>nd</sup> réducteur de pression pour les toilettes publiques. Mais pour l'instant, cette opération est mise en instance car le devis paraît trop élevé. D'autres devis seront demandés.

#### **3) Syndicat de la Manse**

Madame Delphine LAISEMENT, technicienne du Syndicat de la Manse, propose la réalisation d'un chantier participatif d'entretien de la végétation des berges, sur le tronçon situé entre la salle socioculturelle et le lavoir. Monsieur le Maire informe les élus que ce chantier est prévu le samedi 17 février 2018 à 9h30 et demande aux volontaires de retenir cette date.

Monsieur Michel DOUET en profite pour proposer aux élus la possibilité d'implanter un verger communal près de la STEP. L'ensemble des élus acquiesce à cette idée. Il est aussi abordé l'idée de réaliser un jardin solidaire mis à la disposition de nos administrés.

### **VOIRIE**

Monsieur François-Xavier BRION, délégué à la commission voirie informe les élus que la signalétique a été commandée.

### **MANIFESTATIONS**

#### **1) Jumbo Run**

Monsieur le Maire informe les élus que par manque de bénévoles, l'association Jumbo Run a dû annuler sa manifestation, prévue les 9 et 10 juin 2017 à Draché.

#### **2) La fête des Mères**

La fête des Mères aura lieu le 28 mai 2017. Le Conseil Municipal décide d'honorer les Mères de famille de la commune en offrant une plante fleurie aux six mamans des enfants nés depuis le mois de juin 2016. Madame Nadine RAGUIN, adjointe, se charge d'effectuer la commande des plantes auprès de VACHEMENT FLEURS.

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **1) Organisation du concours des Maisons Fleuries et fleurissement**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler l'inscription de la commune au concours départemental des maisons fleuries. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité. Deux candidats (particuliers) seront choisis pour représenter la commune.

Madame Nadine RAGUIN, déléguée au fleurissement de la commune, informe les élus que la commande de fleurs a été effectuée auprès de l'entreprise Théo VAN DELFT à SORIGNY. Elle indique que les agents communaux s'occuperont du fleurissement. L'employé communal repeindra couleur fuchsia, les jardinières béton situées aux entrées de bourg.

#### **2) Le Hameau des Plaudières**

Monsieur le Maire informe les élus que la société CID souhaiterait réserver le lot N°3 afin d'y présenter un projet de construction clé en main, à des acquéreurs potentiels. Il indique que cette société a déjà réalisé trois projets sur le lotissement communal. Finalement, après réflexion, l'ensemble des élus accepte cette opération pour une durée limitée à la fin de l'année 2017.

### **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

#### **1) Café-restaurant du bourg**

Monsieur le Maire informe les élus que le service des Douanes a donné un avis favorable à notre futur locataire pour la commercialisation du tabac. Monsieur CLOAREC pourra signer le bail commercial et ouvrir le café-restaurant dès qu'il aura fait sa formation pour la vente de tabac.

#### **2) Mairie et école Yvan Pommaux**

Suite aux sollicitations d'administrés lors de l'élection présidentielle du 1<sup>er</sup> tour, Monsieur Fabrice GRANGE propose l'installation d'une main courante à l'entrée de la salle de conseil municipal.

### **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

La réunion de la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le **jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 à 20h00**.

La séance est levée à 23h00.